

PORTO-NOVO, le 13 FEVRIER 1962

 DECRET N° 62- 64 /PR/SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 62/PR. du 13 Février 1962 portant
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

 D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er. - Mr. Alexandre ADANDE, Ministre de l'Agriculture
et de la Coopération est chargé du Département du Plan et du
Développement pendant l'absence de Mr. SOUROU-MIGAN-APITHY.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

Pour le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
absent,
Le Vice Président de la République

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	4
A.N.D.	8
Ministres	13
J.O.R.D.	1

S. M. Apithy

S.M.APITHY